

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-096 du 15 Avril 2013

L'an deux mil treize, le quinze avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-ARTOIS s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Josiane STORET – Chrystèle LECTEZ

MM. Julien MAHIEU - Eric REMY - Gislain BOURY - Philippe GORGUET - Benoît CAILLE - Serge NACRY
Roland DELOBELLE - Jean-Noël MENAGE - Julien FORESTIER - Xavier LEROUX - Denis BASSEUX -
Gabriel TRANNIN - Jean-Pierre POUTRAIN - Jean DESCAMPS - Michel DELAUTRE - Christian HEMAR -
Lucien RZEPKOWSKI- Xavier DUQUESNE - Henri TABARY - Lucien CORBEAU - Jules LAUDE - François
KOLASA - Hervé COPIN - Dominique DELEPLACE - Patrick MACHUT - Daniel BEDU - Alain CHAUSSOY –
Jean-Marc LETEILLIER -

Xavier DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. Daniel LAVOISIER
Henri TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. Bernard DOBOEUF
Lucien CORBEAU, absent excusé, a été suppléé par Mme Carole TOURBEZ
Jules LAUDE, absent excusé, a été suppléé par M. Alcide THUILLET
François KOLASA, absent excusé, a été suppléé par Mme Claudette DUPREZ
Hervé COPIN, absent excusé, a été suppléé par M. Joël LOCQUET
Dominique DELEPLACE, absent excusé, a été suppléé par M. Philippe SAUVAGE
Patrick MACHUT absent excusé, a été suppléé par Michel LALISSE
Daniel BEDU, absent excusé, a été suppléé par M. Régis RICHARD

Alain CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Bernard DENNE
Jean-Marc LETEILLIER absent excusé a donné pouvoir M DUPREZ
Chrystèle LECTEZ absente excusée a donné pouvoir à M. Michel LALISSE

Objet : - Budget Primitif 2013 – ordures ménagères

La séance ouverte, Monsieur Le Président présente au Conseil de Communauté les écritures budgétaires 2013 établies au titre du budget annexe ordures ménagères.

Monsieur Le Président précise que ce budget est en voie d'extinction. Ce budget ne servira qu'à consacrer les écritures d'annulation et d'enregistrement des recettes de l'ancien service des redevances d'ordures ménagères, mis en oeuvre au niveau du territoire du Sud-Arrageois.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

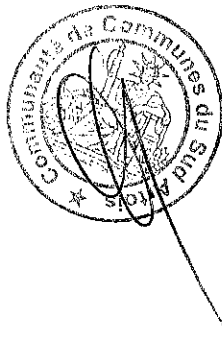
- d'approuver les différentes écritures du budget primitif annexe du service ordures ménagères
- d'autoriser Monsieur Le Président à exécuter les différentes écritures

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 16 avril et transmission en Préfecture le 16 avril 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 16 avril et transmission
en Préfecture le 16 avril 2013.
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

